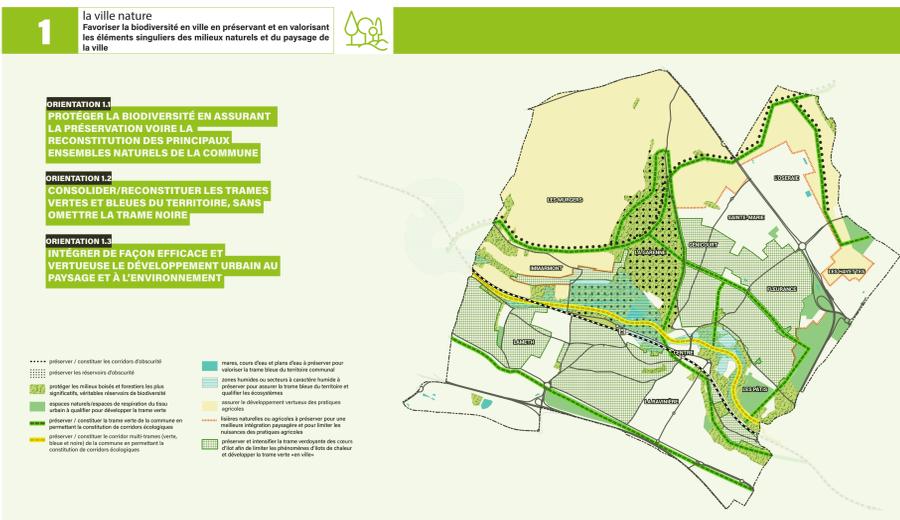
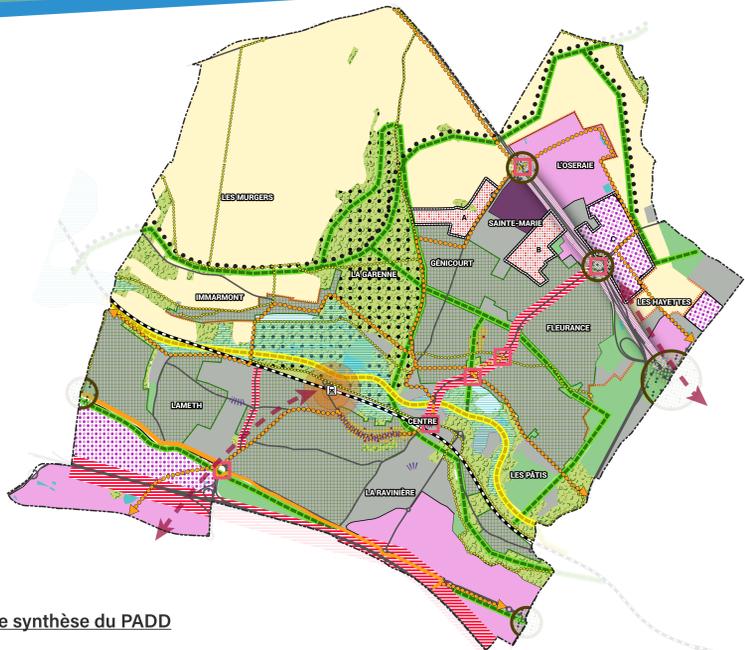




DESSINONS ENSEMBLE NOTRE VILLE DE DEMAIN

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue le projet politique des Élus pour l'avenir de la ville à l'horizon 10-15 ans. Il constitue un document synthétique qui doit faire apparaître les grandes orientations pour le territoire. Le PADD n'est pas opposable aux tiers mais il est le document de référence du PLU. Le plan de zonage et le règlement dépendent étroitement des orientations du PADD. Le PADD d'Osny comprend 6 axes se déclinant chacun en orientations à mettre en œuvre grâce au PLU.



**2 la ville exemplaire**  
Faire de la ville d'Osny un territoire de référence en matière d'écologie urbaine

**ORIENTATION 2.1**  
PROMOUVOIR UN URBANISME DURABLE ET DE QUALITÉ RÉPONDANT AUX ENJEUX DU 21<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

**ORIENTATION 2.2**  
ŒUVRER POUR UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

**3 la ville dynamique**  
Conforter les atouts économiques de la commune dans leur diversité et de façon respectueuse de l'environnement

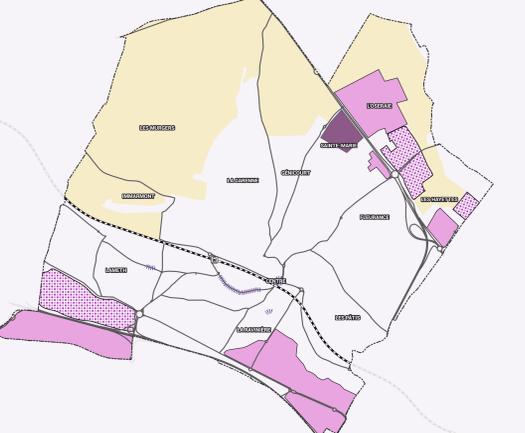
**ORIENTATION 3.1**  
CONSERVER ET RENFORCER L'OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICES DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

**ORIENTATION 3.2**  
CONFORTEZ LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES EXISTANTES

**ORIENTATION 3.3**  
SOUTENIR LA DIVERSIFICATION ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET MARAÎCHÈRES

**ORIENTATION 3.4**  
SOUTENIR LA DIVERSIFICATION DU TISSU ÉCONOMIQUE ET DES NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

**ORIENTATION 3.5**  
SOUTENIR L'OFFRE MÉDICALE ET PARAMÉDICALE SUR LE TERRITOIRE



**4 la ville accessible**  
Favoriser la mobilité pour tous en s'attachant à développer les mobilités durables

**ORIENTATION 4.1**  
PROMOUVOIR UN VERDISSEMENT DE LA VILLE

**ORIENTATION 4.2**  
RATIONALISER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE ET ASSURER UNE GESTION ÉCONOME VIS-À-VIS DE LA CONSOMMATION HUMAINE

**4 la ville accessible**  
Favoriser la mobilité pour tous en s'attachant à développer les mobilités durables

**ORIENTATION 4.1**  
AMÉLIORER LA QUALITÉ DES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE

**ORIENTATION 4.2**  
FAVORISER ET ENCOURAGER LES PRINCIPES DE L'ÉCO-MOBILITÉ, DÉVELOPPER LE MAILLAGE DES MOBILITÉS DOUCES

**ORIENTATION 4.3**  
ENCOURAGER L'INTERMODALITÉ AVEC COMME SUPPORT PRINCIPAL LA GARE

**ORIENTATION 4.4**  
OPTIMISER ET REPENSER L'OFFRE EN STATIONNEMENT AUTOMOBILE ET EN STATIONNEMENT VÉLO



**5 la ville solidaire**  
Répondre aux défis d'un territoire de cohésion pour le bien-vivre ensemble

**ORIENTATION 5.1**  
ASSURER UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES POUR TOUS ET ACCESSIBLES PAR TOUS

**ORIENTATION 5.2**  
RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE ET URBAINE

**6 la ville structurée**  
Assurer un développement urbain compact, durable, maîtrisé et équilibré

**ORIENTATION 6.1**  
ENGAGER UNE ÉVOLUTION DE LA VILLE EN VEILLANT À NE PAS EN PERTURBER L'ÉQUILIBRE

**ORIENTATION 6.2**  
ORGANISER UNE GESTION DE L'URBANISATION LA PLUS ÉCONOME POSSIBLE EN MATIÈRE DE FONCIER

**ORIENTATION 6.3**  
MAÎTRISER ET CADRER LA DENSIFICATION DU TISSU URBAIN PAVILLONNAIRE

**ORIENTATION 6.4**  
DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE RÉNOVATION/RÉHABILITATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ OU NON ADAPTE

**ORIENTATION 6.5**  
ŒUVRER POUR UN RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION URBAINE

**ORIENTATION 6.6**  
FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE DANS L'OFFRE DE LOGEMENTS

**ORIENTATION 6.7**  
AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE CONFORT DE L'ESPACE PUBLIC

**ORIENTATION 6.8**  
VALORISER ET PROTÉGER LE PATRIMOINE BÂTI ET IDENTITAIRE DE LA COMMUNE

**ORIENTATION 5.3**  
DÉVELOPPER LES ACTIONS POUR UN TERRITOIRE INCLUSIF

**ORIENTATION 5.4**  
ENCOURAGER ET SOUTENIR LE DYNAMISME ASSOCIATIF DANS LA VILLE



**Le PLU dans les faits**

LA VILLE D'OSNY ENTEND MODÉRER SA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE LES MÉCANISMES DE L'ÉTALEMENT URBAIN

Initié par la Loi Grenelle 2, les Plans Locaux d'Urbanisme, au travers leur PADD, fixent des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.



La ville privilégie une **croissance démographique maîtrisée et harmonieuse** conduisant à une population qui pourrait avoisiner les 20 500 habitants à l'horizon 2033.

Cette orientation doit permettre à OSNY de répondre à plusieurs enjeux :

- poursuivre sa **politique d'accueil de nouveaux habitants** et apporter une réponse face à la demande en logements ;
- faciliter le **parcours résidentiel** des habitants ;
- travailler au **renouvellement urbain** des tissus mutables existants afin de mieux qualifier notre territoire.

Quelques définitions pour mieux comprendre

**Les trames verte, bleue et noire...**  
La trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les documents de planification. La trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ainsi qu'au bon état écologique des masses d'eau. La trame noire constitue un réseau écologique propice à la vie nocturne de la faune. Ensemble, elles contribuent à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ainsi qu'à leurs déplacements.

**La notion de parcours résidentiel...**  
Le parcours résidentiel consiste à accompagner les locataires tout au long de leur vie en leur proposant des logements adaptés à leur situation (revenus), aux évolutions de la famille (naissance, départ d'un « grand enfant », décès, etc.

**La « densité »** ne se résume pas à la réduction de la taille des parcelles constructibles. La densification n'est durable que si elle reste vivable et de qualité, adaptée selon les contextes, et comprise par les habitants : elle nécessite une réflexion sur la qualité des formes urbaines et l'aménagement des espaces publics.